



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

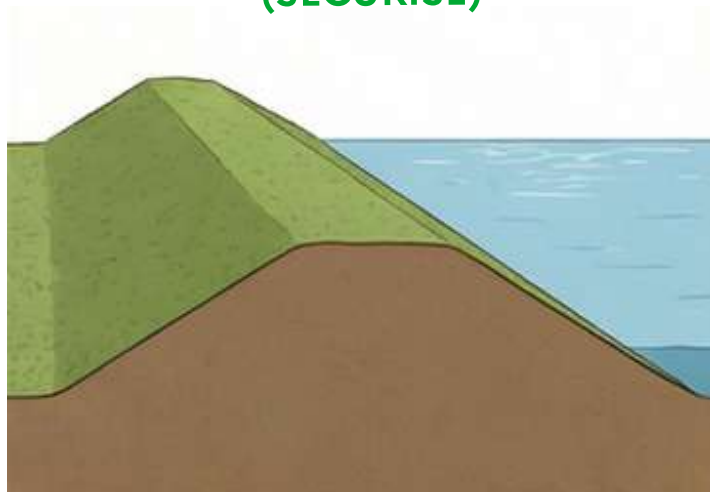
Liberté
Égalité
Fraternité

GUIDE DE GESTION DE LA VÉGÉTATION POUR LA SÉCURITÉ DES OUVRAGES HYDRAULIQUES EN NOUVELLE AQUITAINE

Systèmes d'Endiguement, Barrages en remblai, Aménagements Hydrauliques

En tant que **gestionnaire ou exploitant** d'un ouvrage hydraulique, vous êtes tenus de le surveiller et de l'entretenir.
Cette obligation porte notamment sur l'**entretien de la végétation**.

OUVRAGE ENTRETENU (SÉCURISÉ)



Visibilité optimale,
contrôle de l'érosion, accès facile

OUVRAGE NON ENTRETENU (DANGER)



Risques racinaires, embâcles, fousseurs,
fuites masquées, déstabilisation, rupture

Les 3 types de végétation et leur gestion



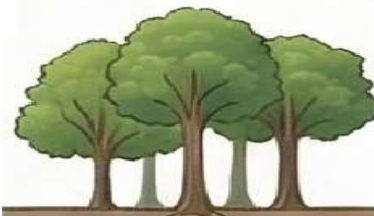
Strate Herbacée *L'Alliée*

Protège contre l'érosion superficielle tout en permettant une surveillance optimale
Gestion : Fauchage régulier



Strate Arbustive *L'Obstacle*

Gêne la surveillance, augmente le risque d'embâcles et favorise la présence de fousseurs
Gestion : Broyage sélectif tous les 2 ans



Strate Arborée *Le Danger*

Risque majeur d'érosion par chute d'arbre.
Gestion : Interdit sur l'ouvrage, élagage progressif et dessouchage

POURQUOI ENTRETENIR LA VÉGÉTATION ?

Il est indispensable de limiter les risques associés à la végétation sur les ouvrages hydrauliques pour assurer la **conformité réglementaire** avec les règles de sécurité, la **pérennité des ouvrages** et la **protection des populations**.

La **végétation ligneuse** favorise l'**érosion interne**, les glissements de terrain et crée des **obstacles à la surveillance** (masque fissures et fuites).



Diagnostic et Risques Majeurs associés

LES RISQUES RACINAIRES



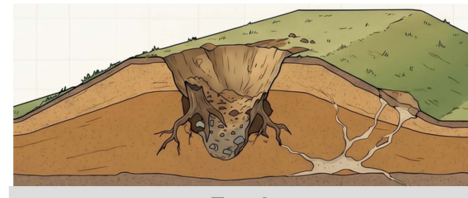
Chablis

Le vent affaiblit l'ancrage et risque de causer des arrachements (**chablis**) qui peuvent emporter une partie du corps de l'ouvrage



Erosion interne et renards hydrauliques

Les racines créent des **voies d'eau** qui déstructurent les ouvrages en remblai, par la formation de **renards hydrauliques**.



Fontis

Le **fontis** résulte du pourrissement d'anciennes souches (cavités internes dangereuses au fil du temps) ou d'une **érosion interne** masquée.

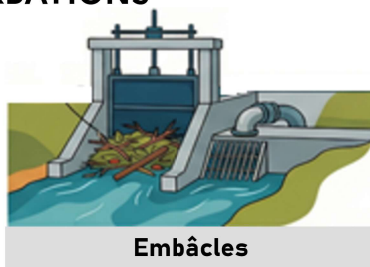


Végétation dense sur perré

Les racines peuvent **déstabiliser** profondément les éléments maçonnés comme les perrés, **perforer** les systèmes d'étanchéité ou colmater les drains. Les mousses et lichens acidifient le béton et dégradent la matrice cimentaire.

LES RISQUES DE PERTURBATIONS HYDRAULIQUES

Les **embâcles** (accumulation de débris végétaux) peuvent impacter la sécurité des ouvrages par obstruction. La vague de débâcle peut créer une onde destructrice.



Embâcles

LES RISQUES LIÉS A LA FAUNE FOUISSEUSE

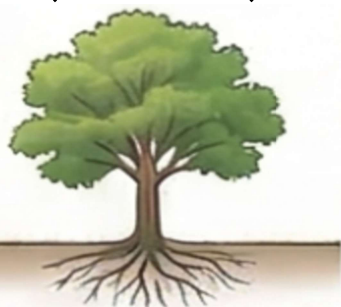
La végétation dense offre un **abri aux animaux fouisseurs** qui creusent des **terriers** déstabilisant les remblais.



Terrier dans digue

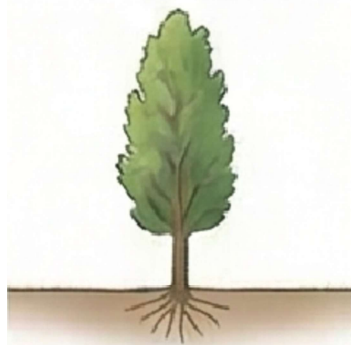
Espèces à surveiller prioritairement

Robinier (Faux-acacia)



Racines très longues qui déstabilisent les remblais
Gestion : Extraction progressive recommandée après anelage éventuel

Peuplier



Croissance rapide
Gestion : Abattage nécessaire sur les sujets de diamètre de plus de 30 cm

Baccharis



Espèce à croissance rapide
Gestion : Taille régulière

Renouée du Japon



Espèce invasive étouffant la biodiversité
Gestion : Arrachage manuel, géotextile (broyage à éviter).

COMMENT S'ORGANISER ?

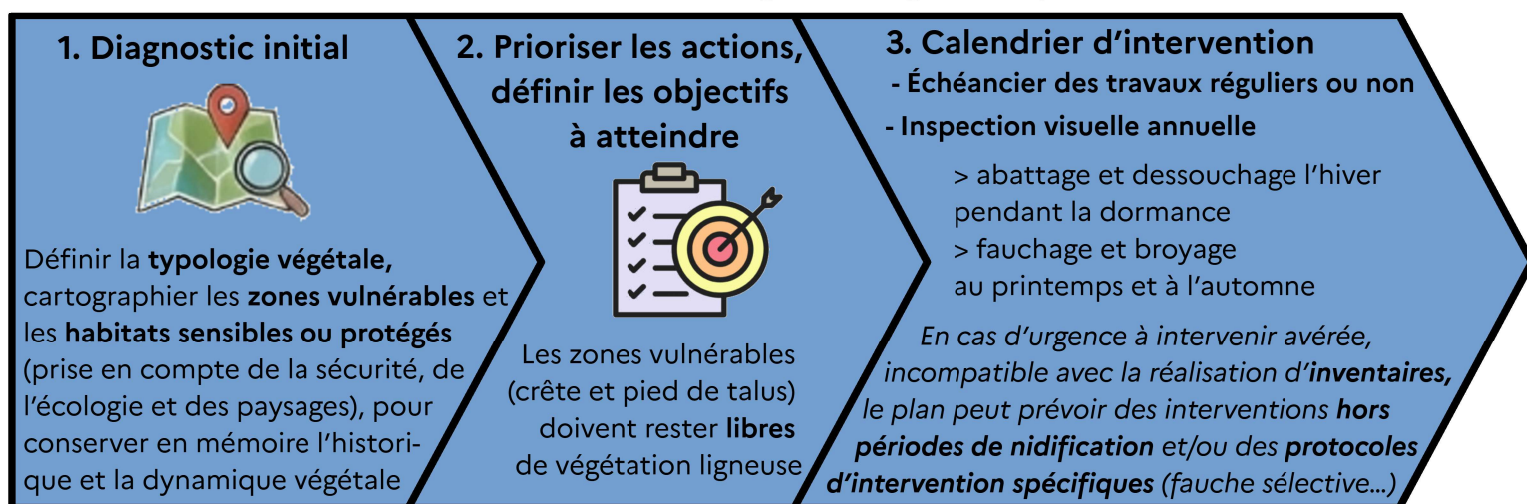
Une **surveillance régulière** permet de garantir l'**accessibilité et la visibilité** nécessaires à l'inspection.

Un ouvrage hydraulique en remblai doit être entretenu de manière à présenter un **tapis herbacé, maintenu ras** par des opérations régulières de fauche et/ou de broyage.

Aucune végétation ligneuse (arbres et arbustes) ne doit se développer sur une bande large d'au moins 5 mètres en pied ce qui permet de s'assurer qu'aucune racine ne se développe dans le corps de l'ouvrage. La bande permet également le passage des engins d'entretien.

Élaboration du Plan de Gestion de la Végétation

Lorsque la gestion de la végétation soulève des difficultés particulières (végétation historique importante, espèces protégées, grands linéaires à gérer), **l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Végétation** peut être recommandée ou prescrite par arrêté préfectoral. Cela permet ainsi de gérer les risques dans le temps par une **programmation raisonnée**, tout en satisfaisant aux obligations légales de protection de la nature.



TRAÇABILITÉ

Rappel du cadre Réglementaire :

L'entretien est obligatoire

(Art. L215-14 du code de l'Environnement)

Toutes les interventions sont consignées dans le **registre** de l'ouvrage.



COÛT

Un entretien régulier coûte

20 fois moins cher qu'un déboisement tardif.

Les cas particuliers

Situation	Contrainte	Solution
Présence d'espèces protégées	Interdiction réglementaire d'y porter atteinte	Mise en place de mesures spécifiques de réduction des impacts et de compensation éventuellement (dossier de dérogation)
Grands arbres en bonne santé	Le Plan de Gestion de la Végétation préconise de conserver les arbres de haut jet sur l'ouvrage	Surveillance et entretien renforcés. Vérification fréquente de leur état sanitaire et de leur stabilité jusqu'à réfection complète (dessouchage et reconstruction du remblai)
Souches (cas des ouvrages ayant été déboisés)	Pourrissement des souches qui peut occasionner des fontis plusieurs années après l'abattage.	Élimination totale des souches en mauvais état et reconstruction compactée.

POINTS DE VIGILANCE

- Les **produits phytocides ne sont pas autorisés dans la zone des 5 mètres** (en fonction de leur classe) bordant l'eau et sont **fortement déconseillés en zones humides**. Privilégier un **fauchage manuel de précision** à proximité des dispositifs d'auscultation (plots, repères, piézomètres...)



- Les **travaux menés** sur un ouvrage (dont dessouchage), s'ils impactent la structure de l'ouvrage, doivent faire l'objet préalablement à leur réalisation d'un **porter à connaissance (PAC)** auprès du préfet, voire d'une **demande d'autorisation** s'ils constituent une modification substantielle. Ils sont par ailleurs conçus et mis en œuvre par un **Bureau d'Études Agréé** pour la sécurité des ouvrages hydrauliques.

- Le système racinaire d'un arbre en bonne santé peut **contribuer à stabiliser** un talus, notamment en forte pente. Cependant, les arbres ne conservent pas les mêmes racines toute leur vie, elles se décomposent au fur et à mesure qu'elles sont remplacées. Les **dégâts occasionnés** par la chute ou le dépérissement d'un arbre seront donc **proportionnels** au développement de son système racinaire.



{ en bref }

LES 5 RÈGLES D'OR



ENTRETIEN ET CONTRÔLE DE LA CROISSANCE

1. ZÉRO ARBRE SUR L'OUVRAGE – *sauf exception*

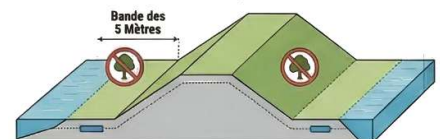
(Respecter une bande de 5m sans arbre en pied de talus)

2. FAUCHE OBLIGATOIRE (2 fois/an au minimum)

(maintenir un tapis herbacé bas)

3. MAÎTRISER LES ARBUSTES

(Limiter les arbustes via le broyage ou l'éco-pâturage par ovins ou caprins)



SURVEILLANCE ET GESTION ADMINISTRATIVE

4. SURVEILLANCE APRÈS CHAQUE CRUE

(Traiter les désordres et retirer les embâcles)

5. PLAN DE GESTION DE LA VÉGÉTATION

(Rédiger un plan de gestion formel si la complexité de l'ouvrage le nécessite)



POUR ALLER PLUS LOIN

- **Gestion de la végétation des ouvrages hydrauliques en remblai.** Guide technique. Irstea, 2015.
- **Guide international sur les digues.** Cerema, 2019
- **Référentiel technique digues maritimes et fluviales.** Inrae, 2015.
- **Centre de ressources** <https://espèces-exotiques-envahissantes.fr>

Contact :
doh.srnhdreal-nouvelle-aquitaine@developpement-durable.gouv.fr

15, rue Arthur Ranc
CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex
☎ 05 49 55 63 63
@ dreal-na@developpement-durable.gouv.fr
www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

Directeur de la publication : Vincent Jechoux

Référents : Cerise Saint-Pierre, Jean-Loup Castellan
DREAL Nouvelle-Aquitaine / SRNH

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**